

Séance du 03 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
014-200064939-20231005-D_80_2023-DE
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 29/09/2023
Date d'affichage : 29/09/2023
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GOULAY Martine, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur TURPIN Laurent donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,
Secrétaire de séance : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc,

Objet : Participation scolaire CDC du Cingal Suisse Normande

Délibération 80/2023

Vu la convention fixant les règles de calculs des participations financières pour l'année 2021-2022 pour le fonctionnement de scolarité CDC du Cingal Suisse Normande, pour un montant total de 17 700.77€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant des participations financières.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 05 octobre 2023

Le Maire

P. MARTIN



Le secrétaire

M.BEAUDOIN